

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°13

OBJET : **ENTRETIEN, MAINTENANCE DES AVALOIRS ET DE FONTAINES –
APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 10 décembre 2021.
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

L'entretien et la maintenance des avaloirs et de fontaines sont assurés par le biais d'un accord-cadre qui arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Au terme de la détermination des besoins à satisfaire, une nouvelle consultation a été lancée. Elle est décomposée en deux lots, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande par lot avec chacun, un seul opérateur économique selon les montants définis ci-après :

- Lot n° 1 : entretien des avaloirs et réseaux (curage, débouchage, inspections...)
 - sans minimum annuel,
 - Montant maximum annuel : 300 000 € H.T.
- Lot n° 2 : entretien de fontaines (réglages, hivernages, nettolements, traitements...) incluant, en outre, le miroir d'eau du square Gambetta
 - sans minimum annuel
 - Montant maximum annuel : 200 000 € H.T.

L'accord cadre propre à chaque lot sera conclu pour une période initiale prévue pour débuter au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par périodes successives, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Chaque accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu du montant maximum défini sur la durée potentielle de l'accord-cadre, la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert dont l'avis a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site www.marchespublics.aude.fr profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 25 novembre 2021 à 17H00.

Au cours de l'analyse des offres, il est décidé de déclarer le lot n°1 sans suite pour motif d'intérêt général dans la mesure où il est devenu nécessaire de redéfinir les besoins pour ce lot compte tenu du transfert de la compétence du réseau pluvial à Carcassonne Agglo impactant les prestations d'entretien des réseaux.

Le 8 décembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- Le lot n°2 : entretien de fontaines (réglages, hivernages, nettolements, traitements...) à la société SUEZ Eau France.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les imputations 011 615232 822, 011 615221 020, 011 615221 211, 011 615221 212, 011 615221 414, 011 611 01, du budget principal et pourront être utilisés en cas de besoins spécifiques sur les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ce marché et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire,
Gérard LARFAT



Le Maire,
Gérard LARFAT

